



# **65<sup>ème</sup> Session de la Commission des Stupéfiants du 14 au 18 mars 2022**

\*\*\*\*\*

## **Déclaration du Sénégal au titre du Débat général**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation voudrait vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau pour le choix porté sur vous pour diriger les travaux de la présente session, avec l'appui remarquable du Secrétariat. Soyez assurés de notre constante collaboration et de notre plein soutien.

**Distingués délégués,**

Le Sénégal s'associe à la déclaration prononcée au nom du G77+ la Chine, du Groupe des Etats africains et souhaiterait ajouter les commentaires suivants, à titre national.

Les projections du rapport mondial 2021 sur les drogues suggèrent une augmentation de 11% du nombre de personnes qui consomment des drogues d'ici à 2030 - et une progression marquée de 40% en Afrique, en raison de sa population jeune et en croissance rapide.

Pendant la pandémie, il a été observé une augmentation de la consommation du cannabis, la drogue la plus consommée dans le monde.

A cet égard, il est nécessaire d'encourager les recherches en cours sur la

prégnénolone, molécule naturelle produite par le cerveau, qui serait un mécanisme de défense naturelle contre le cannabis. Les dérivés de cette molécule, déjà développés par une équipe de chercheurs, pourraient être utilisés comme médicaments, ce qui constituerait la première thérapie pharmacologique de la dépendance au cannabis.

## **Monsieur le Président,**

La double crise de la pandémie de COVID-19 et des situations de conflit que nous vivons auront certainement des effets négatifs sur la disponibilité des substances à des fins médicales et thérapeutiques.

Et comme l'on peut s'y attendre, ce sont les pays les moins avancés qui seront les

plus lésés le cas échéant. Aussi, ma délégation voudrait-elle attirer l'attention de l'ONUDC et de ses partenaires techniques et institutionnels sur les milliers de patients en Afrique et à travers le monde qui attendent des médicaments sous contrôle dont ils ont tant besoin pour soulager leur mal.

### **Monsieur le Président,**

Le Sénégal considère les Conventions de 1961, de 1971 et de 1988 comme la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues.

Il considère tout autant que les Etats membres doivent s'y conformer, tenir leurs engagements en matière de prévention et de lutte contre la drogue et renforcer la coopération internationale,

fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée des Etats.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation voudrait, enfin, souligner l'importance de soutenir les programmes de développement alternatif qui constituent un complément nécessaire aux mesures répressives.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme, il serait indiqué de mettre en place un cadre de concertation en vue de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, tout en engageant l'ONUDC à apporter un appui technique aux Etats qui le souhaitent.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**